

Dans un rapport, l'institution indique que près d'un tiers de ses recommandations ne sont pas suivies.

Figaro
02 06 23

JULIE RUIZ PEREZ @julien.izperez

FINANCES PUBLIQUES Les rapports de la Cour des comptes ne servent-ils qu'à remplir des tiroirs? Alors que l'institution n'a jamais été aussi prolifique - elle a publié 110 rapports l'année dernière - elle s'inquiète dans un document publié ce mercredi de la «baisse sensible» du taux de ses recommandations qui sont, partiellement ou complètement, prises en compte. «La tendance sur quatre ans est une baisse sensible de la part des recommandations complètement ou partiellement mises en œuvre, celles des recommandations non mises en œuvre étant passées de 20% en 2018 à 34% en 2022», regrette-t-elle.

Ainsi sur près de 520 recommandations émises en 2019, trois ans plus tard, seules 335 ont été totalement ou partiellement suivies. La Cour avait, par exemple, recommandé au Cnes (la «Nasa française») de recentrer ses activités sur les opérations spatiales en Guyane et au Mobilier national de diversifier le recrutement des jurys de son concours des métiers de la restauration. Ces demandes n'ont pas vraiment été mises en œuvre, constate-t-elle.

L'institution explique qu'une partie de ce mauvais résultat - porté notamment par le secteur de la santé - peut s'expliquer par le fait que les acteurs ont dû gérer les effets de la crise sanitaire qui a sévi en 2020 et 2021, grevant leur capacité à mener des changements d'ampleur. Pour ce qui est de la tendance structurelle, François Ecalle, ancien rapporteur général du rapport de la Cour des comptes sur les finances publiques et président de Fipéco, estime que la hausse du taux de recommandations non suivies s'explique aussi en partie par l'augmentation du nombre de rapports publiés par la Cour.



«Depuis vingt ans, elle ne cesse de publier de plus en plus et donc de formuler de plus en plus de recommandations», détaille l'expert. En 2019, l'année étudiée par le rapport de suivi, l'institution a publié 82 rapports, un nombre en forte augmentation par rapport à 2018 (65). Et la tendance devrait se poursuivre car le premier président de la Cour, Pierre Moscovici, s'est engagé à publier l'ensemble des travaux menés par la juridiction financière.

Débat sur la contrainte

Selon François Ecalle, cette multiplication a deux effets. «D'un côté, plus on fait de recommandations plus on s'expose au risque que certaines

soient mal formulées, peu pertinentes ou difficiles à mettre en œuvre.» De l'autre, le spécialiste des finances publiques est d'avis que cela peut provoquer une forme de désacralisation de la parole de la Cour pour certains acteurs. Même si, «dans les enquêtes d'opinion, on constate que le public a une grande confiance dans cette institution, beaucoup voudraient d'ailleurs qu'elle ait plus de pouvoir». En effet, les recommandations de la rue Cambon n'ont pas de caractère contraignant pour les acteurs qu'elles visent. Ils peuvent les suivre ou les ignorer. Le débat sur le pouvoir de contrainte de la Cour émerge à intervalles réguliers. Mais, selon la Cour elle-même,

rendre les recommandations contraignantes conduirait à instaurer une forme de «gouvernement des juges». Comme le résume le député Renaissance et membre de la commission des finances, Mathieu Lefèvre, «la Cour propose, le Parlement dispose». Pour que l'institution soit plus écoutée, le député de la majorité pense qu'elle devrait formuler des recommandations «moins abruptes afin de mieux s'adapter aux situations complexes du terrain».

L'institution note effectivement que certains types de recommandations sont plus suivis que d'autres. Celles relatives à la gestion des organismes contrôlés ont ten-

dance à être plus écoutées - environ 30% n'ont pas été mises en œuvre quand les appels à des réformes structurelles sont moins entendus - 37% sont restées lettre morte, selon la Cour. Ce cas est bien illustré par les appels au sérieux budgétaire, lancés chaque année par les magistrats alors que la situation des finances publiques continue de se dégrader.

Pour les sages de la rue Cambon, cet écart est en parti dû au fait que ces recommandations sont «plus complexes» à mettre en œuvre et nécessitent souvent une coordination entre plusieurs acteurs, donc un délai plus long. Sans parler du coût politique de leur exécution. ■